

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 89401198.0

51 Int. Cl.4: **B 65 D 5/54**

22 Date de dépôt: 27.04.89

30 Priorité: 06.05.88 FR 8806147

43 Date de publication de la demande:
15.11.89 Bulletin 89/46

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Société Anonyme dite: CARTONNERIES ASSOCIEES**
262 rue de Faubourg Saint-Honoré
F-75008 Paris (FR)

S.A.R.L. dite: CARTONNERIE GODARD
Z.I. de Chateaubernard
F-16102 Cognac (FR)

72 Inventeur: **Clauzel, Bernard**
86, avenue Sirino Martell
F-16100 Cognac (FR)

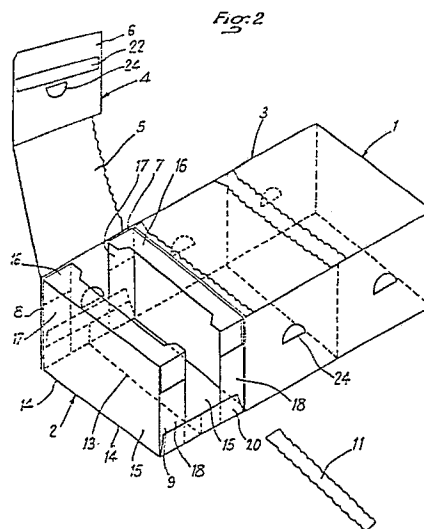
74 Mandataire: **Bonnetat, Christian**
Cabinet PROPI Conseils 23 rue de Léningrad
F-75008 Paris (FR)

64 **Dispositif d'emballage d'une pluralité d'objets.**

57 -La présente invention concerne un dispositif d'emballage, en feuille mince, tel que du carton, d'une pluralité d'objets.

-Selon l'invention, le dispositif d'emballage (1) est remarquable en ce qu'il comprend une pluralité de récipients (2) individuels, juxtaposés, et une enveloppe commune (3), solidaire individuellement de chacun desdits récipients (2) et sécable en une pluralité d'éléments d'enveloppe (4), dont chacun correspond à l'un desdits récipients (2).

-L'invention s'applique à l'emballage d'une pluralité d'objets.



Description

Dispositif d'emballage d'une pluralité d'objets

La présente invention concerne un dispositif d'emballage d'une pluralité d'objets.

Il est habituel, pour le stockage et/ou le transport d'une pluralité d'objets, d'emballer ceux-ci dans un emballage commun.

Cependant, une telle façon de faire présente un certain nombre d'inconvénients. En effet, en ouvrant ledit emballage commun, afin de prélever un ou plusieurs des objets qui y sont contenus, on est amené à détruire une partie de la structure de l'emballage. L'accès auxdits objets est ainsi réalisé au détriment de l'intégrité de l'emballage dans son ensemble. En d'autres termes, après prélèvement des objets souhaités, il n'est plus possible de rendre audit emballage sa structure initiale. Les objets restants dans l'emballage deviennent ainsi facilement accessibles depuis l'extérieur.

Par ailleurs, quel que soit le nombre d'objets prélevés dudit emballage, le volume de l'emballage, et donc l'encombrement de ce dernier, demeurent bien évidemment constants.

La présente invention a pour but d'éviter ces inconvénients, et concerne un dispositif d'emballage permettant, quel que soit le nombre d'objets qui en sont prélevés, de protéger les objets restants dans l'emballage, tout en évitant que ledit dispositif d'emballage présente un encombrement inutile.

A cet effet, le dispositif d'emballage d'une pluralité d'objets est remarquable, selon l'invention, en ce qu'il comprend une pluralité de récipients individuels, juxtaposés, et une enveloppe commune, solidaire individuellement de chacun desdits récipients, et sécable en une pluralité d'éléments d'enveloppe, dont chacun correspond à l'un desdits récipients.

Ainsi, lorsqu'on souhaite prélever un ou plusieurs des objets contenus dans ledit emballage, il suffit de séparer le ou les récipients correspondants du restant du dispositif d'emballage en détachant le ou les éléments d'enveloppe correspondants. Les récipients restants conservent leur intégrité, et les objets qui y sont contenus restent protégés par les éléments d'enveloppe correspondants.

Par ailleurs, l'encombrement dudit dispositif d'emballage diminue au fur et à mesure que l'on y prélève des objets, puisque les récipients individuels contenant lesdits objets sont en même temps séparés du restant du dispositif d'emballage.

Avantageusement, pour obtenir l'effet ci-dessus décrit, des lignes de prédécoupe sont prévues dans ladite enveloppe entre chaque paire de récipients adjacents, de façon à pouvoir séparer lesdits éléments d'enveloppe l'un de l'autre.

Avantageusement, chacun desdits éléments d'enveloppe peut être au moins partiellement désolidarisé du récipient correspondant.

Selon une caractéristique particulière de l'invention, lorsque lesdits récipients présentent une forme générale parallélépipédique, chacun desdits éléments d'enveloppe comporte un volet central et deux volets latéraux recouvrant au moins partiellement

le dessus et deux faces latérales opposées du récipient correspondant, respectivement.

De préférence, chacun desdits volets latéraux dudit élément d'enveloppe est fixé à la face latérale correspondante dudit récipient.

De préférence, chacun desdits volets latéraux est fixé à la face latérale correspondante dudit récipient par l'intermédiaire d'une languette reliée de façon détachable à ladite face.

Dans un mode particulier de réalisation de l'invention, chacune desdites faces latérales du récipient comprend un évidement traversé par ladite languette et le volet latéral correspondant dudit élément d'enveloppe est percé d'un orifice d'accès à ladite languette.

Selon un autre mode particulier de l'invention, chacun desdits récipients est constitué de deux moitiés de récipient détachables l'une de l'autre, formant deux barquettes disposées en regard l'une de l'autre et reliées l'une à l'autre par au moins un bord commun.

De préférence, ledit évidement est défini par deux côtés en regard desdites barquettes et lesdits côtés sont solidarités par un rabat transversal audit évidement, issu des côtés solidarités desdites barquettes.

Avantageusement, ladite languette est reliée audit rabat de façon détachable.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les volets centraux d'éléments d'enveloppe adjacents sont reliés par une bande détachable.

De préférence, le dispositif est réalisé en carton ondulé.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures des références identiques désignent des éléments semblables.

La figure 1 est une vue d'ensemble, en perspective, du dispositif d'emballage selon l'invention.

La figure 2 est une vue semblable à la figure 1 lorsqu'un élément d'enveloppe est partiellement détaché d'un récipient correspondant.

La figure 3 est une vue semblable à la figure 2, mais lorsqu'un récipient et son élément d'enveloppe sont complètement séparés du reste du dispositif d'emballage.

La figure 4 est une vue, en perspective, d'un récipient formé de deux barquettes.

La figure 5 est une vue développée d'un récipient.

La figure 6 est une vue développée de l'enveloppe du dispositif d'emballage.

Le dispositif d'emballage 1, selon l'invention, montré par ces figures, comprend une pluralité de récipients 2 individuels, juxtaposés les uns aux autres, et une enveloppe 3 commune, solidaire individuellement de chacun des récipients 2, et sécable en une pluralité d'éléments d'enveloppe 4, dont chacun correspond à l'un desdits récipients 2.

Lesdits récipients 2, tous identiques, présentent,

dans l'exemple de réalisation montré, une forme parallélépipédique, et sont juxtaposés les uns aux autres de telle sorte que le dispositif d'emballage présente aussi une forme parallélépipédique.

Lesdits éléments d'enveloppe 4 comportent un volet central 5 et deux volets latéraux 6 recouvrant au moins partiellement le dessus 7 et deux faces latérales 8,9 opposées du récipient 2 correspondant, respectivement.

Afin de séparer lesdits éléments d'enveloppe 4 l'un de l'autre, des lignes de prédécoupe 10 et une bande détachable 11 sont prévues dans ladite enveloppe 3 entre chaque paire de récipients 2 adjacents.

Les lignes de prédécoupe 10 relient les volets latéraux 6 de deux éléments d'enveloppe adjacents 4 et la bande détachable 11 relie les volets centraux 5 des éléments d'enveloppe 4.

Par ailleurs, chaque récipient 2 est constitué de deux moitiés de récipients détachables l'une de l'autre, formant deux barquettes 12 (figure 4). Ces deux barquettes 12 sont disposées en regard l'une de l'autre et reliées l'une à l'autre par un bord commun 13. Les barquettes sont constituées d'un fond 25 et de quatre côtés 15,16,17,18, comme on peut mieux le voir sur la figure 4.

Si la face de fond 14 d'un récipient 2 est constituée de deux côtés 15 de barquette reliés par le bord 13, le dessus 7 et les deux faces latérales 8,9 du récipient sont constitués chacun de deux côtés de barquette 16,17,18, respectivement, non reliés. En effet, un évidement 19 sépare les côtés 16,17,18, respectivement.

Des rabats 20, issus des côtés 15 solidarités par le bord 13, réunissent les côtés 17,18 des faces latérales 8,9. Chaque rabat 20 comprend une prédécoupe 21 située dans le prolongement du bord 13.

Une languette 22 est reliée audit rabat 20 par une prédécoupe 23. Cette languette 22 est également reliée aux volets latéraux 6 de l'élément d'enveloppe 4 par une matière adhésive, par exemple de la colle. De plus, chaque volet latéral 6 des éléments d'enveloppe 4 est percé d'un orifice d'accès 24 à la languette 22.

Pour désolidariser un élément d'enveloppe 4 et un récipient 2 du dispositif d'emballage, par exemple, l'utilisateur peut introduire un doigt dans l'orifice d'accès 24. Il exerce une pression avec le doigt sur la languette 22, située en dessous de l'orifice d'accès 24, en tirant la languette vers lui. La languette 22 se détache alors du rabat 20 en restant solidaire de l'élément d'enveloppe 4. En poursuivant cette action, l'utilisateur détache un volet latéral 6. Puis, il enlève la bande détachable 11 de façon à désolidariser le volet central 5 (figure 2).

Pour séparer complètement l'élément d'enveloppe 4 de son récipient 2 correspondant, l'utilisateur peut effectuer la même opération sur l'autre volet latéral 6 (figure 3).

En outre, en exerçant une pression au niveau du bord 13, on peut dissocier le récipient 2 en deux barquettes 12 (figure 4).

Bien que le dispositif d'emballage peut être fabriqué en feuille mince d'une matière quelconque,

on notera qu'il est préférable qu'il soit réalisé en carton ondulé.

5 Revendications

1 - Dispositif d'emballage d'une pluralité d'objets, comprenant une pluralité de récipients (2) individuels, juxtaposés, et une enveloppe (3) commune, solidaire individuellement de chacun desdits récipients (2), et sécable en une pluralité d'éléments d'enveloppe (4), dont chacun correspond à l'un desdits récipients (2), caractérisé en ce que chacun desdits éléments d'enveloppe (4) comporte un volet central (5) et deux volets latéraux (6) recouvrant au moins partiellement le dessus (7) et deux faces latérales (8,9) opposées du récipient (2) correspondant, respectivement, et en ce que chacun desdits volets latéraux (6) dudit élément d'enveloppe (4) est fixé à la face latérale (8 ou 9) correspondante dudit récipient (2) par l'intermédiaire d'une languette (22) reliée de façon détachable à ladite face (8 ou 9).

2 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacune desdites faces latérales (8 ou 9) du récipient (2) comprend un évidement (19) traversé par ladite languette (22) et en ce que le volet latéral (6) correspondant dudit élément d'enveloppe (4) est percé d'un orifice d'accès (24) à ladite languette (22).

3 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que chacun desdits récipients (2) est constitué de deux moitiés de récipient détachables l'une de l'autre, formant deux barquettes (12) disposées en regard l'une de l'autre et reliées l'une à l'autre par au moins un bord commun (13).

4 - Dispositif selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que ledit évidement (19) est défini par deux côtés (17 ou 18) en regard desdites barquettes (12) et en ce que lesdits côtés (17 ou 18) sont solidarités par un rabat (20) transversal audit évidement (19), issu des côtés solidarités (15) desdites barquettes (12).

5 - Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que ladite languette (22) est reliée audit rabat (20) de façon détachable.

6 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les volets centraux (5) d'éléments d'enveloppe (4) adjacents sont reliés par une bande détachable (11).

7 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en carton ondulé.

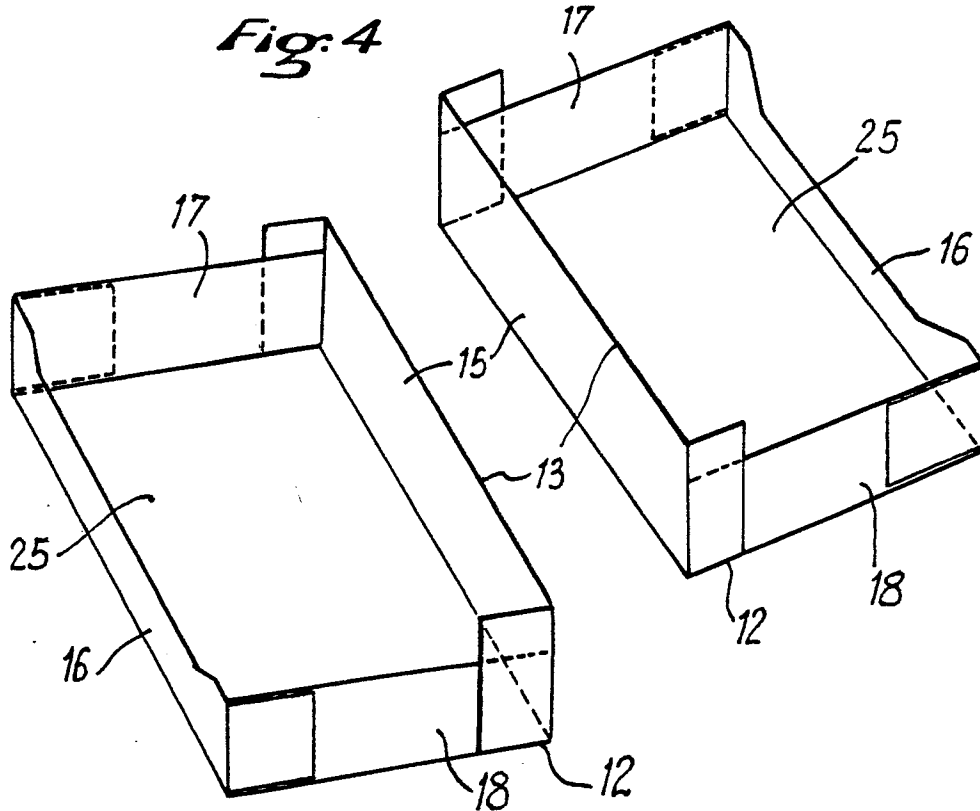
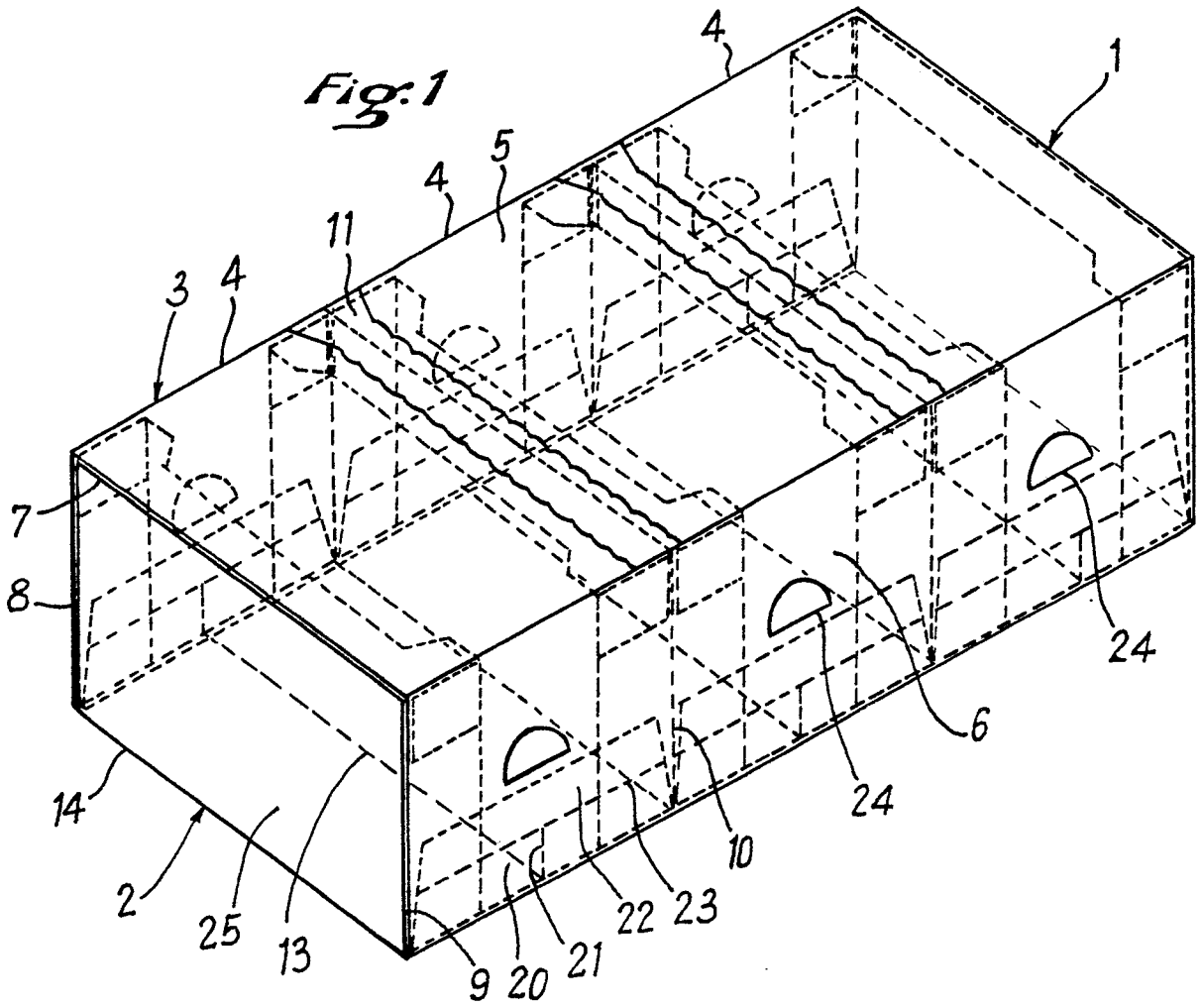
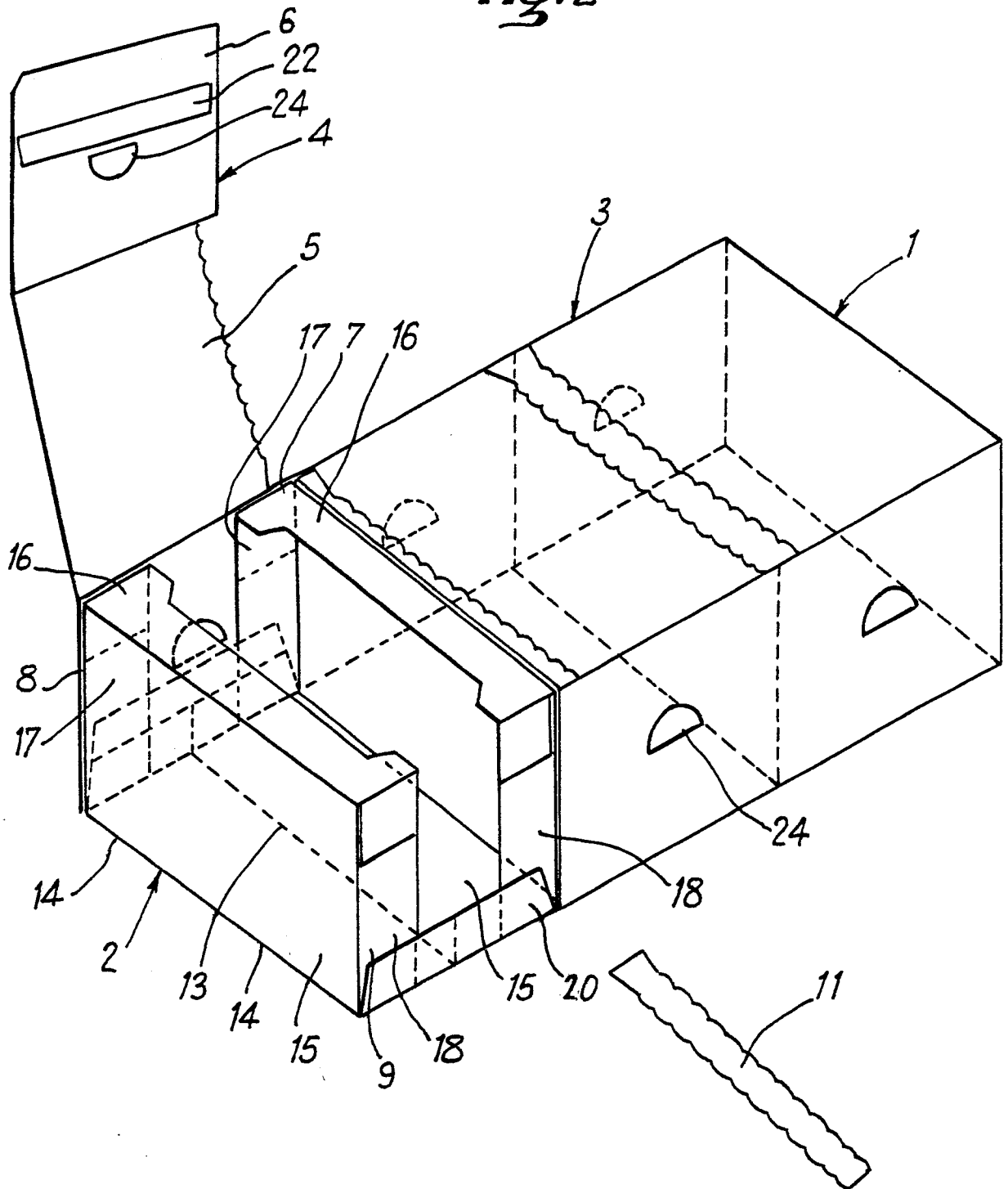
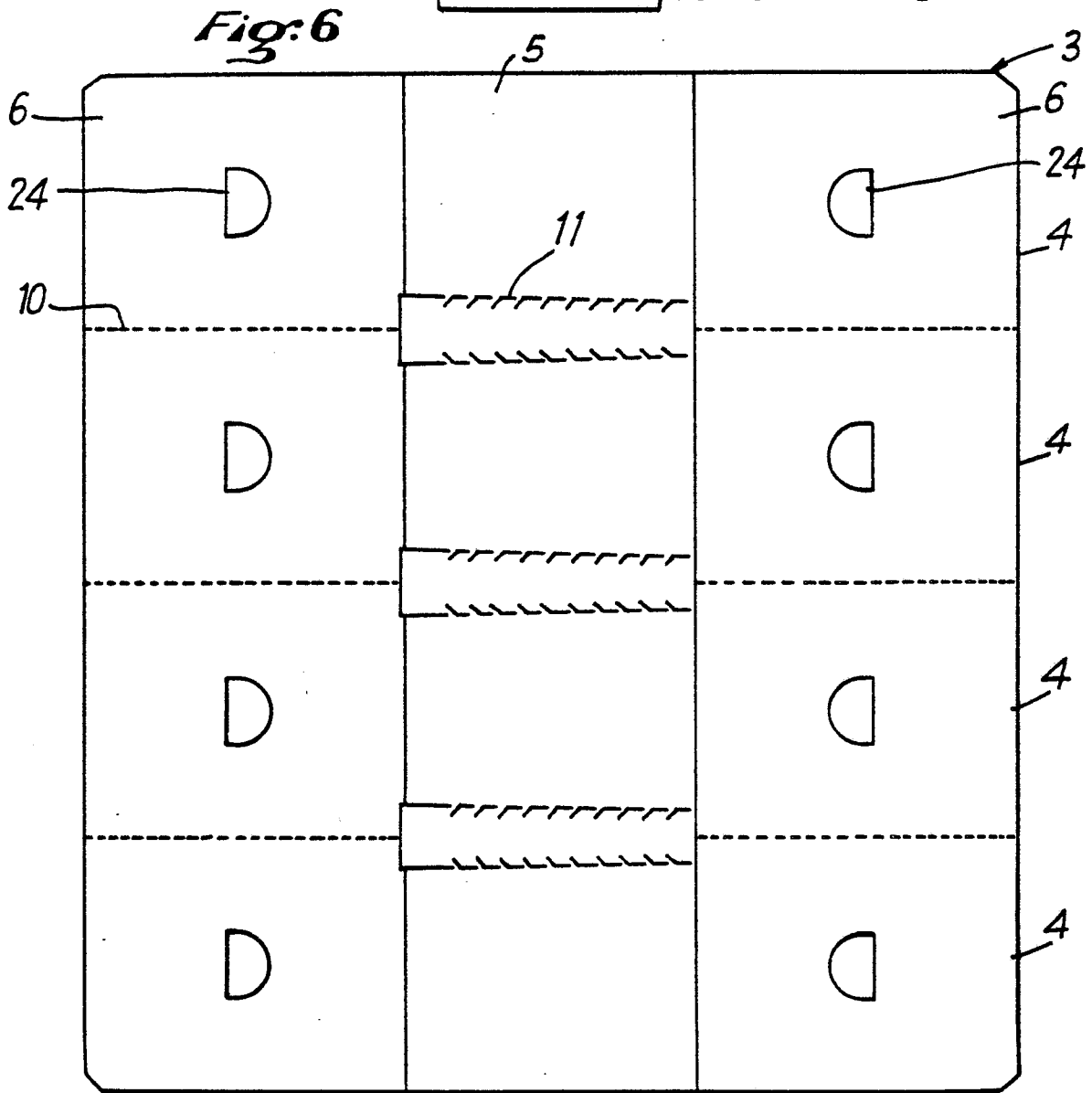
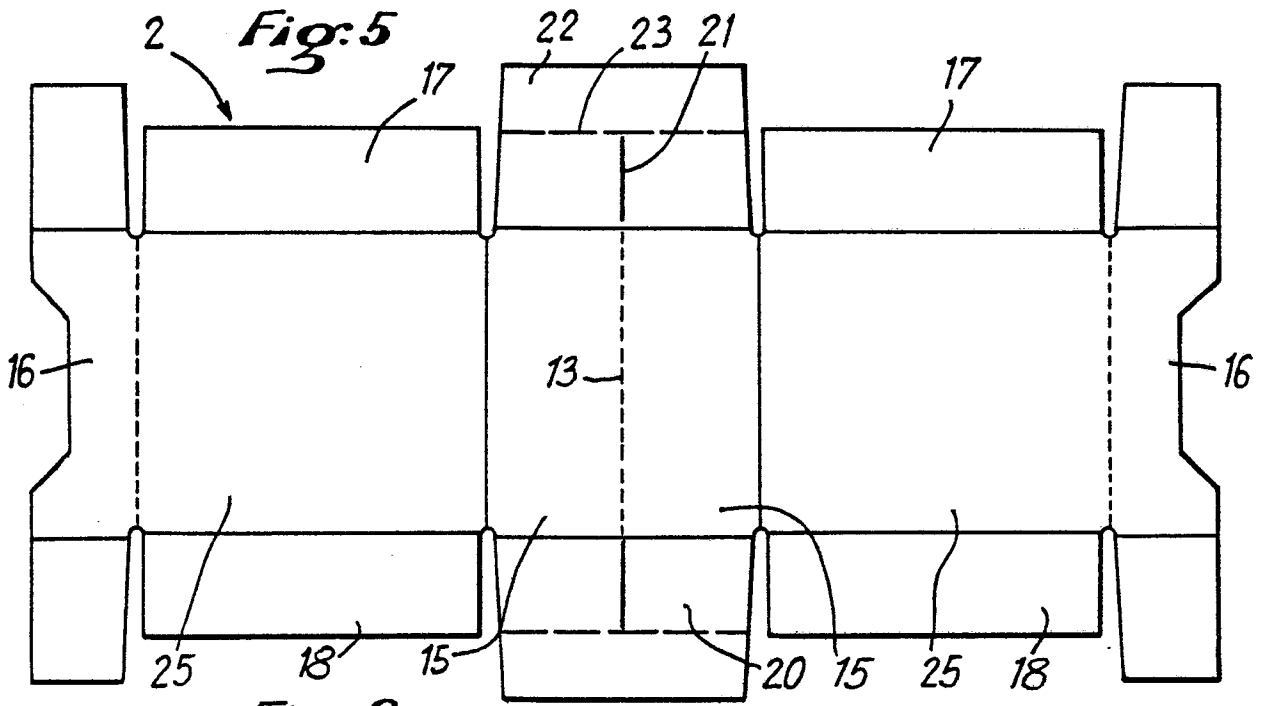


Fig: 2







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 196 273 (NEHER) * Page 2, ligne 1 - page 3, ligne 34; figures * ---	1	B 65 D 5/54
A	GB-A- 873 302 (REYNOLDS) * Page 4, lignes 49-72; figures 8,9 * ---	6	
A	FR-A-2 198 864 (MacMILLAN BLOEDEL) * Page 4, ligne 18 - page 5, ligne 14; figures 1,2,2a * -----	3	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-08-1989	Examineur NEWELL P.G.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			